



# MULTI ACCUEIL INTER-ENTREPRISES

CRÈCHE, HALTE GARDERIE, ACCUEIL RÉGULIER, OCCASIONNEL OU D'URGENCE

— Ouvert à Tous —

du lundi au vendredi

7h - 19h

Pour les enfants  
de 2 mois 1/2 à 6 ans

Noisiel  
Parc d'Activités Le Luzard II

Plus d'informations et présentation de nos crèches sur  
[www.lejardindesmerveilles.fr](http://www.lejardindesmerveilles.fr)

## Accueil Permanent

Grâce à votre employeur, conciliez vie professionnelle et vie privée dans notre multi accueil inter-entreprises

Sensibilisez votre employeur à ce nouveau mode de garde ; il paiera **moins d'impôts** et récupérera **jusqu'à 83 % du montant de la réservation**. Notre tarif s'ajustera au nombre de jours dont vous aurez besoin sur nos 48 semaines d'ouverture. Invitez votre employeur à nous contacter pour obtenir un devis personnalisé.

Nous adapterons notre accueil à votre emploi du temps, qu'il soit **régulier** ou **variable**.

En bénéficiant de cette solution, vous obtiendrez une **priorité dans l'attribution des places** au sein de notre crèche tant que la réservation sera effective.

## Accueil Occasionnel

Profitez pleinement de vos activités personnelles en offrant un accueil adapté à vos enfants de moins de 6 ans

- une envie shopping ?
- une séance de sport en fin de journée ?
- un rendez-vous médical le matin ?
- pas de solution de garde pour vos enfants scolarisés pendant les vacances scolaires ?

Notre amplitude horaire et nos 48 semaines d'ouverture répondent à vos besoins ! Pour en bénéficier, rien de plus simple, il suffit de nous contacter par mail ou par téléphone et ce, jusqu'au jour même de garde souhaité.

## Les Tarifs

Quelle que soit la prestation, le tarif que nous appliquons est le même que dans n'importe quelle crèche municipale (subventionnés par la CAF suivant vos revenus et n'excédant pas 2,92 € de l'heure) incluant l'alimentation et les produits d'hygiène de votre enfant (couches, lingettes, lait, etc.).

<sup>1</sup> tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## NOS ATOUTS

Notre multi accueil applique les mêmes normes qu'une crèche municipale :

- **la sécurité** avec 360 m<sup>2</sup> adaptés à l'âge de votre enfant pour son plus grand confort
- **l'aménagement** avec 2 espaces de vie, 1 salle de motricité, 1 salle de jeux d'eau et 125 m<sup>2</sup> de jardin
- **l'encadrement** grâce à une équipe de professionnelles spécialisées
- **des contrôles réguliers** par la Protection Maternelle Infantile (PMI)

Notre amplitude horaire de **7h à 19h** du **lundi au vendredi** s'adapte au déroulement de votre journée.

**Quel que soit votre lieu de travail ou votre lieu d'habitation**, vous pouvez prétendre à une inscription au sein de nos structures de Noisiel et de Montévrain.



11 grande allée du 12 février 1934 • Tél. : 01 64 44 10 82  
contact@lejardindesmerveilles.fr • [www.lejardindesmerveilles.fr](http://www.lejardindesmerveilles.fr)



Cette réalisation est financée avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Rejoignez-Nous  
sur les Réseaux sociaux

